

CE QU'IL FAUT SAVOIR

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de mise en conformité Accessibilité
au Centre de Détenion (CD) de Châteaudun
DISPDIJ25013**

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 16 février 2026 à 12h00

**Direction interrégionale des services pénitentiaires
Dijon-Centre-Est
72A rue d'Auxonne
BP 13331
21033 DIJON**

OBJET

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon (DISP Dijon), souhaite engager des travaux d'accessibilité PMR/UFR au Centre de Détenion de Châteaudun.

FORME JURIDIQUE ET DEROULEMENT

Marchés publics passés selon la procédure adaptée (MAPA). La procédure implique l'envoi simultané par les candidats de leur candidature et de leur offre.

La procédure permettra une phase de négociations optionnelle avec les candidats ayant déposé une offre. Aucune négociation portant sur la seule dimension financière ne sera réalisée durant la phase de négociation (demande de rabais) ; les candidats sont par conséquent invités à proposer leur meilleur prix au stade de leur offre initiale.

La date de remise des offres est fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026. Ce délai comprend les visites rendues obligatoires dans le cadre de cette consultation.

ETENDUE DE L'OPERATION

La part de l'enveloppe prévisionnelle du Maître d'ouvrage affectée aux travaux est comprise dans l'intervalle suivant¹

700 000 € HT < enveloppe < 800 000 € HT

Décomposée comme suit :

Lots	Désignation	Estim. Mini € HT	Estim. Maxi € HT
1	Gros œuvre - Démolition	140 000	160 000
2	Serrurerie – Métallerie – Signalisation de repérage – Bande d'éveil à la vigilance – Menuiseries intérieures et extérieures - Mobilier	235 000	265 000
3	Revêtements de sols – revêtements muraux – Plafonds - Peinture	90 000	110 000
4	Plomberie sanitaire - ventilation	135 000	150 000
5	Electricité CFO CFA & SSI	100 000	115 000

La durée prévisionnelle d'exécution du marché

8 mois de travaux (y compris 1 mois de préparation)

¹ La fourchette indiquée ici correspond à une première estimation du maître d'ouvrage susceptible d'évoluer au stade de l'APD

Début prévisionnel des prestations

Avril 2026

MODALITES DE DEMANDES DE VISITES

La visite préalable du site est obligatoire.

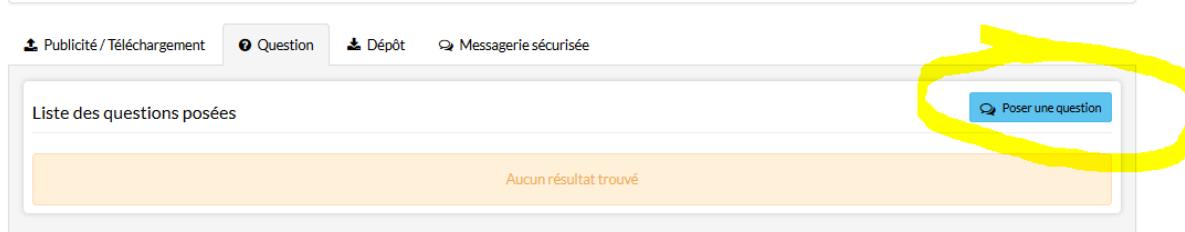
L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de solliciter cette visite le plus tôt possible, celle-ci nécessitant une autorisation d'accès particulière à l'établissement.

Les visites s'effectueront jusqu'au 6 février 2026.

La demande de visite doit être anticipée dans un délai d'au moins une semaine avant la date souhaitée.

Dans le cas contraire, la possibilité de visite ne peut être garantie.

Les candidats demanderont à visiter le site concerné en déposant **une demande de visite**, sur la plateforme PLACE impérativement, à l'aide de l'annexe 1 du Règlement de Consultation, sur la page de la consultation (rubrique « poser une question ») en spécifiant la date de visite souhaitée.



Ils doubleront leur demande sur les boîtes :

dai-marches.disp-dijon@justice.fr

ludovic.barrault@justice.fr

john.resse@justice.fr

MODALITES DE REMISE DES DOCUMENTS A DIFFUSION RESTREINTE

Les plans et le diagnostic amiante comportent des informations à diffusion restreinte. Ils ne font donc pas partie du DCE téléchargeable sur PLACE.

Ils seront communiqués aux candidats, contre **engagement de confidentialité (annexe 3 du RC)** dûment complété et signé, transmis à l'acheteur suivant les mêmes modalités que celles adoptées pour la prise de rendez-vous de visite, décrites ci-dessus (dépôt sur PLACE + 3 courriels).